

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre du mois de Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Juillet sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence *Adjointe*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina, *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, REY Philippe, Mme JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme JUBIN Florence, conseillère à M. GENDRON Joël
- M. LELIEVRE Jérôme, conseiller à M. GILLIER Philippe
- Mme JARNIOU Vanessa conseillère à Mme RACAPÉ Anne-Axelle

Absent excusé : M. HICQUEL Christophe

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère municipale*.

Convocation du : 13 juillet 2017
Nbre Conseillers en ex. : 21
Nbre Conseillers présents : 17
Affichage le 31 juillet 2017

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu** des séances du 26 juin et 30 juin 2017.
2. **Restaurants scolaires municipaux, garderies périscolaires et TAP**
 - a) Bilan année scolaire 2016-2017
 - b) Tarifs au 1^{er} septembre 2017
3. **Participation financière aux activités pédagogiques des enfants sur le temps scolaire.**
4. **Demande de subvention pour la réfection de deux tableaux et d'un cadre, auprès du Conseil Départemental.**
5. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 Immeuble, section AA n° 60, sis 14, rue Baudru de Vaubrun
6. **Personnel Communal** : Mise à jour du tableau des effectifs
7. **Affaires Diverses.**

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 26 ET 30 JUIN 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu des séances du 26 et 30 Juin 2017.

II – RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE, GARDERIE PERISCOLAIRE ET TAP

a. Bilan année scolaire 2016-2017

M. le Maire présente le bilan des services de restauration scolaire, de la périscolaire et des TAP de l'année scolaire 2016-2017.

Restauration scolaire et temps méridien: Sur l'année scolaire 2016 – 2017, nous avons 396 enfants inscrits au service, soit 11 de plus que l'an dernier, pour une vente de 45 772 repas à comparer au 44 153 de l'an passé (+ 1619 repas).

Le temps des agents a été recalculé sur l'ensemble du temps méridien : les enfants sont sous couvert de la collectivité de 12 heures à 13h35 (surveillance avant et après repas et temps du déjeuner).

Le budget temps méridien : dépenses : 203 859,20€ - recettes : 163 921,28€

Le déficit global de l'année est de **39 937,92€** soit 21 709,77€ de moins que l'an passé. Il correspond à environ 19,5% du montant des dépenses. Principales différences : Achat des repas : +5 200€, compensé par le paiement des familles : +5 890€ ; Traitement du personnel (- 29 000€) (Temps de M. Quelin, présent 6 mois l'an dernier, arrêts maladie..) et produits d'entretien (- 2 400€) ; Pour cette année le prix de revient du repas est passé de 5,14€ à 4,45€.

Garderies périscolaire : Sur l'année 2016 -2017, en moyenne 58 enfants ont fréquenté chaque mois la périscolaire de Prévert et 95 enfants la périscolaire de Lully.

La fréquentation est en baisse à Prévert et à Lully par rapport à l'an passé. Le produit de la garderie a diminué de 1 703€ (participation des familles).

Le budget est de 57 515,95€ de dépenses pour une recette de 52 174,75€, soit un déficit de **5 341,20€**, soit 9% des dépenses. (Dépense : légère baisse du coût du personnel : - 3 000€ ; Recettes : +950€ par rapport à l'année précédente de la Caf et moins 1 700€ des familles)

TAP : Temps d'activités périscolaire: Pour cette troisième année d'activité, voici le bilan :

Fréquentation : Une moyenne de 69 enfants/100 élèves de l'école maternelle Prévert et 141 sur 167 enfants du GSP Lully, ont participé au TAP durant l'année scolaire.

	2016/2017	2015/2016	2014/2015
DEPENSES :	60 941,81€	59 438,64€	53 097,79€
Le coût des intervenants est de :	45 953,01	45 720,57€	37 386,87€
Coût de direction :	12 603,50	11 974,20€	8 164,00€ (Coordination)
Coût de formation :			4 887,75€
Coût du matériel :	2 385,30	1 757,83€	2 659, 17€
RECETTES :	47 706,14€	46 371,86€	35 717,70€
Participation des familles :	10 231,00€	10 731,00€	10 105,20€
Participation de l'Etat :	23 850,00€	24 750,00€	13 800,00€
Participation CAF :	13 624,74€	10 890,86€	11 812,50€

Soit un déficit de **13 235,67€** (13 066,78€ l'an passé) qui représente environ 21% du montant des dépenses.

b. Tarifs au 1^{er} septembre 2017

Ensuite M. Le Maire rappelle les tarifs pratiqués durant la période 2016- 2017

Tarifs de la périscolaire : **0,60 €** le ¼ d'heure avec quotient familial supérieur à 800
0,50 € le ¼ d'heure avec quotient familial inférieur ou égal à 800
25 % de réduction pour le 2^{ème} enfant ; **50 %** de réduction pour le 3^{ème} enfant.

Tarifs Restauration scolaire : (augmentation de 5 centimes décidé en juin 2015)

Enfants de St Georges :	3,55€
Enfants extérieurs et occasionnels:	3,85€
Repas pour planning remis hors délai :	4,60€
Adulte :	6,10€
Personnel communal :	3,55€

TAP : Augmentation de 20 centimes décidé en juin 2015 : **1,4€ par enfant et par semaine d'activités.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote :

- à l'unanimité, les tarifs de la périscolaire comme suit :

0,60 € le ¼ d'heure avec quotient familial supérieur à 800

0,50 € le ¼ d'heure avec quotient familial inférieur ou égal à 800

25 % de réduction pour le 2^{ème} enfant ; 50 % de réduction pour le 3^{ème} enfant.

- A la majorité, au maintien à 1,40 € par enfant et par semaine d'activités (5 votes pour 1,50€ pour le tarif TAP
- A l'unanimité pour le maintien des tarifs suivant pour le temps méridien (restauration et surveillance), soit.

Enfants de St Georges :	3,55€
Enfants de St Georges occasionnels	3,85€
Repas pour planning remis hors délai :	4,60€
Adulte :	6,10€
Personnel communal :	3,55€

A la majorité (5 contre et 5 abstentions) pour le maintien du tarif :

Enfants extérieurs 3,85€.

III –PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES DES ENFANTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE.

M. le Maire donne la parole à M. Gentils qui présente le bilan de l'année scolaire 2016-2017.

Ainsi, le budget communal pour cette activité s'élève à 12 480€ (30€ par 416 élèves) et le budget dépensé réellement sera de 12 394,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, décide d'un montant de 30 € par élève pour financer les activités pédagogiques des enfants sur le temps scolaire, pour l'année civile 2018. Les directeurs des écoles pourront réserver dès le 1^{er} trimestre 2017 -2018 des activités à réaliser à compter de janvier 2018.

IV –DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE DEUX TABLEAUX ET D'UN CADRE, OBJETS D'ART INSCRITS A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL:

M. le Maire précise que dans le cadre du budget primitif 2017, il est prévu un financement pour restaurer deux tableaux « Le Marquis de Rougé » et « Portrait d'Homme », inscrits à l'inventaire des monuments historiques, ainsi qu'un cadre pour le portrait du « Géographe ». Il a été consulté deux restaurateurs de tableaux. Après l'analyse et l'avis du conservateur du patrimoine du conseil départemental, il est proposé de retenir l'offre de M. Sébastien Rallet, 2 La Grolle 85190 Venansault, pour un coût de 2 486€ HT soit 2 983,20€ TTC pour la réfection des deux tableaux.

En ce qui concerne la réfection du cadre, il est proposé de retenir l'encadreur « L'éclat de verre » à Angers, pour une prestation de 1 500€ HT soit 1 800€ TTC.

Il convient de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention à hauteur de 50% du montant HT de 3 986€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (une abstention):

- Valide les travaux de restauration des deux tableaux « Le Marquis de Rougé » et « Portrait d'un homme » ainsi que le cadre du portrait du « Géographe » pour un montant de 3 986€ HT.
- Retient M. Sébastien Rallet, 2 La Grolle 85190 Venansault, pour un coût de 2 486€ HT soit 2 983,20€ TTC pour la réfection des deux tableaux et l'encadreur « L'éclat de verre » à Angers, pour une prestation de 1 500€ HT soit 1 800€ TTC, pour la réfection du cadre.
- Sollicite le Conseil Départemental pour obtenir une subvention à hauteur de 50% du montant des prestations.
- Le montant de la dépense a été voté sur le compte 2161 du budget 2017.

V - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de déclaration d'intention d'aliéner suivante.

 Immeuble, section AA n° 60, sis14, rue Baudru de Vaubrun

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour cette déclaration.

VI – PERSONNEL COMMUNAL : EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire précise que dans le cadre de la rentrée scolaire il convient de modifier le temps de travail d'une Atsem.

Il s'agit de la reprise du travail après un congé parental de Mme Sabrina Pottier au taux de 31/35^{ième} à compter du 1^{er} août prochain ; ce taux reste valable jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide le nouveau temps de travail de l'Atsem, à hauteur de 31/35^{ième}.

VII – AFFAIRES DIVERSES.

a. Compte rendu de la commission Enfance jeunesse et sport du mardi 11 juillet:

Mme Florence Chrétien, ajointe, présente les points abordés au cours de cette réunion

- Restitutions des différentes A.G. des associations sportives ;
- Présentation de la phase des travaux de la salle de sports Europe de juillet 2017 à septembre 2018.

b. Assainissement: Dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour des travaux de réfection de réseaux.

M. le Maire précise que la commune a réalisé sur ces dernières années trois tranches de travaux sur les sept préconisées dans son schéma directeur de 2010.

Le budget 2017, permet d'effectuer les travaux des trois autres tranches en une seule et même opération, dont le but est de lutter contre les eaux parasites et contre la présence d'H2S.

Les travaux prévus sont les suivant :

- - Remplacement des conduites d'assainissement dans les rues de la Salle, Caton de Court, la Villette et du Bœuf Couronné.
- - Travaux de luttés contre l'H2S sur les postes de refoulement Rue de St Augustin, les Cerises, Nisvelle et Peugeot
- -Réhabilitation sans tranchée de la conduite située Cours des Miracles.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 311 953,42€ HT et celui des contrôles à 7 690,60€ HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de L'eau Loire Bretagne, à hauteur de 35% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- valide les travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement à hauteur de 319 644,02€ HT pour l'année 2017, comme préconisé dans le schéma directeur établi en 2010.
- sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention à hauteur de 35% du montant HT estimé.

c. SIEML : Travaux de rénovation de l'éclairage public et de l'extension de l'éclairage public aux abords de la salle de sports Europe.

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme de rénovation du réseau d'éclairage public sur l'agglomération, il est proposé pour le programme 2017 d'intervenir sur la rue Nationale, rue Tuboeuf et le chemin Marion. Le montant de la dépense s'élève à 39 736,50€ HT, avec une participation à hauteur de 50% du SIEML.

De plus, il convient de prendre en compte les travaux d'extension de l'éclairage public aux abords de la salle de sports Europe : Coût de 6 190,60€ HT et participation du SIEML à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De réaliser les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public des rues Nationale, et Tuboeuf et du Chemin Marion pour un montant de 39 736,50€ HT.**
- **De verser au SIEML, pour ces travaux, un fonds de concours au taux de 50%, soit 19 868,26€.**
- **De réaliser les travaux d'extension d'éclairage public aux abords de la salle de sports Europe, pour un montant de 6 190,60€ HT**
- **De verser au SIEML, pour ces travaux, un fonds de concours au taux de 75%, soit 4 642,96€**

d. Délégations du Conseil municipal au Maire.

M. le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie à M. le Maire. Délibération n°2014/IV/05 du 14 avril 2014

<i>Décision n°</i>	<i>Libellé</i>	<i>Date</i>	<i>Créancier / Débiteur</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
2017D027	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers de VRD 2017-2018 à St Georges sur Loire	13/07/2018	IRH INGENIEUR CONSEIL Beaucouzé (49)	11 500,00 €	13 800,00 €
2017D028	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une annexe de la maison départementale des solidarités à St Georges sur Loire	13/07/2017	A PROPOS ARCHITECTURE St Léger sour Cholet (49)	9 880,00 €	11 856,00 €

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

e. Loyer pour location :

M. le Maire précise qu'il convient d'établir deux conventions de mise à disposition de 1 an, pour les locations suivantes :

- o Logements sis du 6, rue de Chalonnnes à compter du 1^{er} Août 2017, attribué à M. et Mme Salhane Abderrahim avec un loyer mensuel de 450€, comme validé lors du conseil municipal du 23 janvier dernier.
- o Logement sis « La Croix Clet » : à compter du 01/09/2017 pour un loyer mensuel de 550€, attribué à Mme Dridi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

↳ **de louer le logement, sis 6, rue de Chalonnnes, à compter du 1 Août 2017 à M. et Mme Salhane ABDERRAHIM;**

↳ **d'établir une convention d'occupation à titre précaire d'un an, renouvelable 1 fois, pour un loyer fixe mensuel de 450€, sans caution.**

↳ **de louer le logement, sis «La Croix Clet », à compter du 1 Septembre 2017à Mme Dridi Judith;**

↳ **d'établir une convention d'occupation à titre précaire d'un an, renouvelable 1 fois, pour un loyer fixe mensuel de 550€, sans caution.**

↳ **d'autoriser le Maire ou M. Buron, adjoint aux bâtiments, à signer lesdites conventions.**

Dates des prochains conseils municipaux: les lundis 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

TOUR DE TABLE

⇒-Compte rendu du conseil communautaire Loire Layon Aubance du 12 juillet : Budget assainissement : Compte administratif de Coutures – décision modificative N°1 du BP 2017 - Budget déchets ménagers : DM N°1 - Budget principal CCLLA : DM N°1- Validation de la répartition du Fonds National de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC) pour chaque commune - Ventes de lots dans la ZA de la Promenade de Beaulieu sur Layon. - Convention avec le SIEMML pour des travaux d'installation de l'E.P. ZA Croix des Loges à Rochefort/Loire –Ressources humaines – Contrat de territoire avec la Région 2018-2020 – Signature Contrat Enfance Jeunesse 2016- 2017 avec la MSA. - Tourisme : Etude sur l'organisation de la compétence tourisme de la CCLLA ; OTLL : Convention de mise à disposition d'un bâtiment intercommunal ; Convention d'objectifs et de moyens 2017 : association des Amis de la Vigne et du Vin d'Anjou.- Espaces Verts : Adhésion à l'association Plante & Cité. – Liste des arrêtés du Président et des décisions du Bureau.

⇒-Plaquette de « Villages en scène » 2017 – 2018 est à disposition du public en mairie. Spectacles à St Georges le dimanche 28 janvier et le mercredi 21 février 2018, spectacles pour la jeunesse.

⇒-Avenir de l'ancien Ehpad rue Tuboeuf : réhabilitation en logements d'habitation en gestion privée.

⇒-Circulation rue des Lauriers, nouveaux pictogrammes pour indiquer l'existence d'une piste cyclable.

⇒-Loire à vélo : Retour sur l'inauguration du parcours à vélo, au carrefour du Grand Bras, du 10 juillet dernier et des informations relayées par le presse CO et OF.

⇒-Repas des aînés : Listes des invitations pour ce repas des aînés, du 22 octobre, vous sera envoyée prochainement.

⇒-Réunion du Conseil d'administration du CCAS, le mardi 5 septembre prochain, à 18 heures

A l'issue du conseil, M. le Maire souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des élus et à leur famille.